Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





N° d'entreprise: 0727843359

Nom

(en entier): MED'DOC INFI

(en abrégé):

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Fays 34A

: 4530 Villers-le-Bouillet

Objet de l'acte : DEMISSIONS, NOMINATIONS

Ce 20 juin 2019. À Villers le Bouillet,

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée « MED'DOC INFI », ayant son siège social à 4530 Villers-le-Bouillet, rue Fays, 34A, , Société inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0727 843 359,

Sont présents :

- Madame Chantal BERNARD, domiciliée 4530 Villers-le-Bouillet, rue Fays, 34A, , , Propriétaire de 114 actions
- Madame Amélie MATHY, domiciliée à 4577 Modave, rue du Ry Saint-Pierre, 10A, Propriétaire de 72 actions.

Soit ensemble 186 actions, soit la totalité des actions émises.

Lesquels exposent que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

- 1. Désignation d'un administrateur
- 2. Pouvoirs à conférer au notaire Christophe VAN den BROECK à Huy pour la publication au Moniteur belge.

DELIBERATION

Après avoir délibéré, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Désignation d'un administrateur

L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateur à 2.

Elle appelle à ces fonctions, pour une durée illimitée, Madame Amélie MAHY, prénommée, ici présente et qui accepte.

Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale. Chaque administrateur disposera des pouvoirs fixés par l'article 12 des statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée confère tous pouvoirs au Notaire Christophe VAN den BROECK, à Huy, en vue de la publication au Moniteur belge de l'extrait du présent procès verbal. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

Mod PDF 19.01

L'assemblée constate que l'ordre du jour est épuisé et clôture la séance.

Fait à Villers-le-Bouillet, le 20 juin 2019.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").